Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_040_CM-DE

DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

_____

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

_____

Convocation transmise par voie électronique le 28 février 2025
Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 41

Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

L'**AN DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **SIX** du mois de **MARS** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N° 25-040
MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT
FERRIÈRES
RECONDUCTION DU MARCHÉ SAISONNIER DES PRODUCTEURS LOCAUX
DU 1er AVRIL AU 14 OCTOBRE 2025

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX,** Maire, MM. Henri **CAMBESSEDES**, Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, MM. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, MM. Roger **CAMOIN**, Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoints au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, M. Christian **DEPREZ**, Mme Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Mme Sigolène **VINSON**, MM. Pierre **DHARREVILLE**, Frédéric **GRIMAUD**, Mmes Carole **CAHAGNE**, Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, MM. Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Camille **DI FOLCO**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEVBRE**
Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**
Mme Linda **BOUCHICHA**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Florian **SALAZAR-MARTIN**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Marceline **ZEPHIR**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène **VINSON**
Mme Laëtitia **SABATIER**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Gérard **FRAU**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQU**É
M. Charles **LINARES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Saoussen **BOUSSAHEL**

ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :

MM. Franck **FERRARO**, Thierry **BOISSIN**, Mme Christiane **VILLECOURT**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Pierre CASTE**, **Adjoint au Maire,** a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Chaîne d'intégrité du document : 86 D0 49 A9 07 4F C0 0E 3C BC 61 14 C0 4C 12 57
Publié le : 18/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566924

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
BP 60101 - 13692 MARTIGUES cedex - Tél. : 04.42.44.33.33 - Télécopie : 04.42.42.10.50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_040_CM-DE

La Commune de Martigues s'est engagée depuis plusieurs années à proposer des marchés d'approvisionnement dans différents quartiers de la Commune.

Soucieuse de développer les marchés de proximité qui constituent des lieux de rencontres et d'échanges et de promouvoir les produits locaux frais et sains, la Commune de Martigues a créé en 2015 un marché hebdomadaire et saisonnier de producteurs locaux dans le quartier de Ferrières.

Depuis 10 ans, ce marché de producteurs locaux, tant dans la variété des produits régionaux proposés qu'aux jours et heures où il se déroule, a su répondre à une demande des consommateurs et trouver sa place dans ce quartier comme dans la Ville.

Il est donc proposé de reconduire cette initiative hebdomadaire pour l'année 2025, permettant ainsi d'accueillir chaque semaine des producteurs locaux et ponctuellement des artisans ou créateurs locaux, du 1er avril au 14 octobre 2025.

Ce marché saisonnier se déroulera, comme les années précédentes, tous les mardis après-midi sur la place Jean JAURÈS et la Rue Jean ROQUE. Des animations sont susceptibles d'être proposées ponctuellement par la Commune et les producteurs.

L'occupation du domaine public par ces producteurs donnera lieu à la perception d'une redevance de droit de place telle qu'établie par délibération n° 24-294 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2024, portant révision des tarifs des droits de place des commerçants non sédentaires à compter du 1er janvier 2025.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-18 et L. 2331-3-b alinéa 6,

Vu l'Arrêté Municipal n° 1666.2024 du 30 décembre 2024 portant Règlement Général des marchés d'approvisionnement de la Commune de Martigues,

Vu la délibération n° 24-294 du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2024 portant révision des tarifs des droits de place des commerçants non sédentaires à compter du 1er janvier 2025,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 février 2025,

Le Conseil Municipal est invité :

- ***A approuver l'organisation par la Commune d'un marché saisonnier de producteurs locaux dans le quartier de Ferrières, durant la période du 1er avril au 14 octobre 2025,***

- ***A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Chaîne d'intégrité du document : 86 D0 49 A9 07 4F C0 0E 3C BC 61 14 C0 4C 12 57
Publié le : 18/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566924

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_040_CM-DE

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Gaby CHARROUX
Signature numérique de Gaby CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE MARTIGUES, oi=NTRFR-211300561, ou=0002 211300561, sn=CHARROUX, givenName=Gaby, cn=Gaby CHARROUX, serialNumber=243162KJE026
Date: 14/03/2025 16:49:20 +01:00

Chaîne d'intégrité du document : 86 D0 49 A9 07 4F C0 0E 3C BC 61 14 C0 4C 12 57
Publié le : 18/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566924